

### Bienvenue !!!

Voici un petit résumé du fonctionnement de nos accueils périscolaires et extrascolaires.

(vous pouvez retrouver le règlement complet sur le site internet [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr), ainsi que dans tous nos accueils collectifs de mineurs (ACM)).

L'accueil périscolaire (temps directement liés à l'école : avant, entre et après les temps de classe et le mercredi) et l'accueil extrascolaire (activités sur les vacances lors d'accueil de loisirs, séjours et stages) sont gérés par la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) – Pôle Territorial de la Vallée de la Suippe (PTVS).

Les bulletins d'inscription doivent être obligatoirement accompagnés d'une fiche de renseignements avec photo et observations sanitaires (valable pour l'année scolaire en cours).

**Les bulletins ne doivent pas être donnés aux écoles ni aux accueils périscolaires, mais au service Jeunesse à Bazancourt.**

#### Lieux d'accueil des enfants :

- Auménancourt : Ecole de la Suippe des Marais, 28 rue de la Maison Rouge (que pour les accueils périscolaires des lundis, mardis, jeudis et vendredis)
- Bazancourt : Groupe scolaire René Chazot, 19 rue de l'Espérance.
- Boulton-sur-Suippe : Groupe Scolaire, place de la Mairie.
- Warmeriville : Pôle scolaire « La Doline », 3 rue Françoise Dolto.

#### Les temps d'accueils scolaires et périscolaires

	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Accueil Périscolaire	Education Nationale	Pause méridienne	Education Nationale	Accueil périscolaire : a) So (garderie) b) Aides aux devoirs	Accueil périscolaire S1	Accueil Périscolaire S2

- **Matin (7h30-8h20)** : garderie avant l'école – Vous pouvez déposer votre enfant entre 7h30 et 8h20.
- **Restauration**
- **Accueil S0 (16h30-17h30), S1 (17h30-18h00) et S2 (18h00-18h30)** : A partir de **17h00**, les parents pourront récupérer les enfants quand ils le souhaitent, à condition de signer le cahier de décharge en cas de départ anticipé (sauf à la fin de la période S0 à 17h30). **Aucun départ d'enfant ne peut avoir lieu avant.**
- **Aide aux devoirs (16h30-17h30)** : l'aide aux devoirs est ouvert aux élèves du CP au CM2. Elle est encadrée par les enseignants. L'aide aux devoirs a lieu les lundis et/ou jeudis selon le recrutement des enseignants et au nombre de places disponibles.  
**Goûter** : lors de l'accueil S0 et l'aide aux devoirs, les enfants pourront prendre leur goûter. Le goûter doit être fourni par la famille. Pour des raisons d'hygiène alimentaire, nous conseillons aux familles de ne pas donner de produits laitiers, qui se gardent normalement en zone froide.

Aucun enfant ne peut être accueilli sans une feuille d'inscription signée par le(s) responsable(s) légal(aux). La personne qui inscrit l'enfant doit exercer l'autorité parentale.

Un enfant ne pourra être accueilli que si la demande d'inscription parvient au bureau du service jeunesse à Bazancourt obligatoirement par écrit 48 heures ouvrables auparavant (exemple : pour une inscription à un accueil le lundi, prévenir le jeudi qui précède avant 10h00 au plus tard). La date de réception faisant foi.

**a) Inscriptions périscolaires :**

- L'inscription se fait par trimestre scolaire en respectant les périodes d'inscription précisées sur le bulletin d'inscription, ou au minimum au mois par mois (communiquer par écrit les inscriptions le dernier mardi du mois pour le mois suivant),
- Reprise d'emploi nécessitant l'accueil régulier de l'enfant dans le service
- Arrêt maladie – fin de contrat ou formation de l'assistante maternelle
- Si votre enfant participe aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mis en place et organisé par l'équipe enseignante ou toute autre activité, et que la famille a besoin d'une inscription en complément.

Dans tous ce cas, les inscriptions restent au tarif régulier.

Toute autre inscription sera considérée comme de **l'accueil occasionnel** à un tarif majoré.

**Aucune inscription n'est faite par tacite reconduction.**

**b) Annulation :**

**En périscolaire, aucune annulation** ne sera prise en compte passés les délais d'inscriptions, sauf cas exceptionnel justifié (par un écrit) cité ci-dessous :

- Hospitalisation de l'enfant ou maladie supérieure à 3 jours. Ces trois jours correspondant à un délai de carence comprennent le 1er jour d'absence et les 2 jours calendaires qui suivent, la déduction n'intervenant qu'à partir du 4<sup>ème</sup> jour. Un certificat médical devra être produit dans les 48 heures.
- Décès dans la famille (2 jours maximum)
- Perte d'emploi entraînant la reprise de l'enfant dans la famille
- Reprise d'emploi nécessitant une modification du planning de l'enfant
- En cas de sorties scolaires, de fermeture totale de l'école ou autres événements liés à notre service périscolaire, les repas et services sont déduits.
- Annulation de prestations 15 jours francs auparavant

**c) Cas spéciaux :**

- En revanche, en cas de grève ou d'absence des enseignants, la prestation sera facturée à la famille si l'enfant ne fréquente pas l'école et que la famille n'a pas averti le service Jeunesse dans les 48h au préalable.

Dans tous les cas, informer au préalable le service de l'absence de votre enfant.

- Lorsque l'enfant ne fréquente pas la classe le matin ou l'après-midi pour des raisons personnelles, il ne peut pas être admis au restaurant scolaire ni en accueil périscolaire.

**d) Transport Scolaire en bus :**

Concerne les groupes scolaires suivants :

- « Suipe des Marais » pour les enfants d'Auménancourt-le-Petit, Pontgivart et Saint-Etienne-sur-Suipe
- « La Doline » pour les enfants de Vaudetré, Isles-sur-Suipe et Heutrégiville

Il y a deux démarches à faire :

- Les familles doivent remplir sur le bulletin d'inscription périscolaire les jours où leur enfant prend précisément le transport scolaire. Ce document est à remettre au service Jeunesse, au siège du Pôle Territorial de la Vallée à Bazancourt. L'inscription se fait par trimestre scolaire.

- Inscription auprès des transports non urbains du Grand Reims (l'inscription se fait une fois par an) :

- Via des formulaires papiers,
- Via directement dans les locaux du GRAND REIMS, 1 place Max Rousseau 51100 REIMS sur rendez-vous,
- Par internet : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)

Contact familles pour les transports scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- [abonnements.scolaires@grandreims.fr](mailto:abonnements.scolaires@grandreims.fr)
- 03.26.77.78.79
- [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)

**e) Tarifs périscolaires :**

du 1er septembre 2019 au 31 août 2020

ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL REGulier		ACCUEIL OCCASIONNEL	
	T 1*	T 2*	T 1*	T 2*
ACM Matin 7h30-8h20 CUGR	1,98 €	2,19 €	2,16 €	2,39 €
ACM Matin 7h30-8h20 EXT	2,88 €	3,20 €	3,06 €	3,40 €
Restauration 11h30-13h30 CUGR	4,89 €	5,38 €	5,44 €	5,99 €
Restauration 11h30-13h30 EXT	7,41 €	8,15 €	7,96 €	8,76 €
ACM SO 15h45-17h00 CUGR	0,91 €	1,01 €	1,09 €	1,21 €
ACM SO 15h45-17h00 EXT	1,81 €	2,02 €	2,00 €	2,22 €
ACM S1 17h00-18h00 CUGR	0,69 €	0,76 €	0,87 €	0,96 €
ACM S1 17h00-18h00 EXT	1,59 €	1,76 €	1,77 €	1,97 €
ACM S2 18h00-18h30 CUGR	0,91 €	1,01 €	1,09 €	1,21 €
ACM S2 18h00-18h30 EXT	1,81 €	2,02 €	2,00 €	2,22 €
Aide aux devoirs 16h30-17h30 CUGR	0,91 €	1,01 €	-	-
Aide aux devoirs 16h30-17h30 EXT	1,81 €	2,02 €	-	-
Panier repas (PAI) CUGR	2,44 €	2,70 €	-	-
Panier repas (PAI) EXT	3,35 €	3,71 €	-	-

## Les temps d'accueils extrascolaires et mercredis périscolaires :

Mercredi & Petites vacances	7h30 - 9h00	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30-17h00	17h00-18h30
Mercredi*	Garderie du matin	Accueil de loisirs du matin	Pause méridienne	Accueil de loisirs de l'après-midi	Garderie du soir

\* Inscription possible en ½ journée (9h-12h **ou** 13h30-17h) ou à la journée (9h-12h **et** 13h30-17h00). Tarifs dégressifs pour les fratries.

Le mercredi périscolaire, les sites de Bazancourt, Boulton sur Suipe et Warmeriville sont ouverts. Pour les vacances, les sites ouverts sont indiqués sur le bulletin d'inscription.

### Horaires d'ouverture

- Les mercredis périscolaires et pendant les petites vacances :  
Garderie du matin : de 7h30 à 9h00  
L'accueil de loisirs (ADL) du matin : 9h-9h30 (accueil échelonné) à 12h00  
La restauration : de 12h00 à 13h30  
L'ADL de l'après-midi : 13h30-14h (accueil échelonné) à 17h00  
Garderie du soir : de 17h00 à 18h30  
**Inscription à la journée ou à la demi-journée les mercredis et pendant les petites vacances scolaires (tousaint, Noël, hiver et printemps).**
- **Pour les Ados :**
  - Les activités sont proposées les après-midis : horaires détaillés à chaque vacance sur le bulletin d'inscription
  - Accueil des jeunes de 17h00 à 18h30 en salle d'activité sur l'ADL de Bazancourt
  - Organisation ponctuelle de soirée « p'tit repas » de 18h00 à 21h30
- **Pendant les vacances d'été (accueil de loisirs, séjours et stages au programme) :**  
Horaires de l'accueil de loisirs :
  - Garderie du matin : de 7h30 à 9h00
  - L'accueil de loisirs (ADL) du matin : 9h-9h30 (accueil échelonné) à 12h00
  - La restauration : de 12h00 à 14h00
  - L'ADL de l'après-midi : 14h00 à 17h00
  - Garderie du soir : de 17h00 à 18h30Pour les vacances d'été, les séjours et les stages : les inscriptions sont faites uniquement à la semaine.

Le goûter est fourni par nos structures. Il est proposé aux enfants entre 15h30 et 16h30.

Les enfants accueillis sont âgés de 3 (sous conditions d'être scolarisés et propres) à 17 ans. Un certificat de scolarité (pour les moins de 3 ans) pourra être demandé à la famille.

Les parents doivent procéder à l'inscription dans les périodes précisées sur le bulletin d'inscription.

Il est possible d'inscrire jusqu'à 48 heures ouvrables auparavant mais selon les places disponibles (respect du taux d'encadrement).

**En extrascolaire (les petites vacances, les vacances d'été et les stages) et les mercredis périscolaires : il est possible d'annuler 48 heures en jours ouvrables par écrit auprès du service Jeunesse.**

Dans les cas suivants, la déduction peut intervenir comme indiqué ci-dessous :

- Hospitalisation de l'enfant ou maladie supérieure à 3 jours. Ces trois jours correspondant à un délai de carence comprennent le 1er jour d'absence et les 2 jours calendaires qui suivent, la déduction n'intervenant qu'à partir du 4<sup>ème</sup> jour. Un certificat médical devra être produit dans les 48 heures.
- Décès dans la famille (2 jours maximum)
- Perte d'emploi entraînant la reprise de l'enfant dans la famille

**Pour les séjours, dont l'inscription est réputée « définitive », l'annulation sans facturation devra faire l'objet d'une demande écrite et justifiée auprès du PTVS au moins 8 jours francs avant la date du départ.**

## Diverses informations :

**Autorisation :** Si le responsable légal estime que son enfant est apte à quitter l'établissement sans être accompagné, il doit le noter sur la fiche de renseignements à l'endroit indiqué. Les enfants de moins de 8 ans ne sont pas autorisés à repartir seuls des accueils organisés par le PTVS.

**Traitement médical :** Aucun traitement médical n'est administré par l'équipe sans l'ordonnance médicale stipulant le traitement et sa durée. Les médicaments apportés doivent être dans leur emballage d'origine, accompagnés de la notice d'utilisation et les nom et prénom de l'enfant doivent être indiqués sur l'emballage.

Pour les médicaments vendus sans ordonnance : une demande écrite, datée et signée des parents où figure, également, la posologie sera acceptée.

Les médicaments devront être remis à un animateur du service Jeunesse du PTVS.

**Problèmes médicaux :** Si un enfant a une allergie ou un régime particulier, les parents sont priés de le faire savoir en joignant un courrier et un certificat médical à la demande d'inscription. En fonction du risque médical, il est mis en place un Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Ce P.A.I est obligatoire. Une réunion est organisée entre les différents partenaires : la famille, le médecin scolaire ou de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I), le directeur du Service, le directeur de l'accueil, les agents de service et le directeur de l'école.

L'enfant ne peut être accueilli sans l'avis du médecin scolaire et seulement lorsque toutes les conditions notées dans le P.A.I sont remplies.

**Possibilités de remettre ou non l'enfant :** A sa sortie, l'enfant qui n'aura pas été autorisé à repartir seul ne sera rendu qu'à une personne autorisée, déclarée dans le dossier d'inscription et connue par le personnel de la structure. La personne habilitée à venir rechercher l'enfant doit être âgée de plus de 12 ans.

Lorsque la remise de l'enfant est susceptible de le mettre en danger, le directeur peut la refuser. Il en informe les autorités compétentes.

**Facturation :** Pour le périscolaire, la facturation par la Communauté Urbaine du Grand Reims – Pôle Territorial de la Vallée de la Suippe se fait chaque ½ trimestre (au moment de chaque vacance scolaire) au moyen d'un titre de paiement du Trésor Public envoyé à la famille. Le paiement s'effectue auprès de l'établissement émetteur, à l'ordre du Trésor public.

Pour l'extrascolaire, la facturation se fait après chaque période de vacances.

Tout aménagement des conditions de paiement devra être octroyé par la trésorerie de Reims Municipale située 134 rue Gambetta - CS 90001- 51713 Reims Cedex – Tel : 03.26.88.56.19.

**Distribution des documents :** Avant chaque période de vacances, les bulletins d'inscription sont distribués dans les écoles du PTVS et aux collégiens pour les adolescents. Ils sont disponibles dans les Accueils du PTVS, au service Jeunesse Enfance Education et sur notre site : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr).

## Tarifs :

MERCREDI PERISCOLAIRE	T 1*	T 2*
<b>Journée :</b>		
1 <sup>er</sup> enfant CUGR	8,06 €	8,87 €
2 <sup>ème</sup> enfant CUGR	6,83 €	7,36 €
3 <sup>ème</sup> enfant CUGR	3,83 €	6,40 €
Extérieur	13,24 €	16,76 €
<b>Demi-journée :</b>		
1 <sup>er</sup> enfant CUGR	3,08 €	3,38 €
2 <sup>ème</sup> enfant CUGR	4,48 €	4,94 €
3 <sup>ème</sup> enfant CUGR	3,93 €	4,33 €
Extérieur	7,66 €	8,39 €
<b>Garderies :</b>		
7h30 – 9h00 ou 17h00 – 18h30 CUGR	2,22 €	2,44 €
7h30 – 9h00 ou 17h00-18h30 Extérieur	2,94 €	3,26 €
1h de garde sans repas CUGR	2,02 €	2,22 €
1h de garde sans repas Extérieur	2,92 €	3,23 €
Restauration 11h30-13h30 CUGR	4,89 €	5,38 €
Restauration 11h30-13h30 EXT	7,41 €	8,13 €
Panier repas (PAI) CUGR	2,44 €	2,70 €
Panier repas (PAI) EXT	3,35 €	3,71 €

PETITES VACANCES	T 1*	T 2*
<b>Journée :</b>		
1 <sup>er</sup> enfant CUGR	8,06 €	8,87 €
2 <sup>ème</sup> enfant CUGR	6,83 €	7,36 €
3 <sup>ème</sup> enfant CUGR	3,83 €	6,40 €
Extérieur	13,24 €	16,76 €
<b>Demi-journée :</b>		
1 <sup>er</sup> enfant CUGR	3,08 €	3,38 €
2 <sup>ème</sup> enfant CUGR	4,48 €	4,94 €
3 <sup>ème</sup> enfant CUGR	3,93 €	4,33 €
Extérieur	7,66 €	8,39 €
<b>Garderies :</b>		
7h30 – 9h00 ou 17h00 – 18h30 CUGR	2,22 €	2,44 €
7h30 – 9h00 ou 17h00-18h30 Extérieur	2,94 €	3,26 €
1h de garde sans repas CUGR	2,02 €	2,22 €
1h de garde sans repas Extérieur	2,92 €	3,23 €
Restauration 11h30-13h30 CUGR	4,89 €	5,38 €
Restauration 11h30-13h30 EXT	7,41 €	8,13 €
Panier repas (PAI) CUGR	2,44 €	2,70 €
Panier repas (PAI) EXT	3,35 €	3,71 €

Informations et renseignements : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h.

CU GRAND REIMS - Pôle Vallée de la Suippe – 19 rue Gustave Haguénin – 51110 BAZANCOURT

Tél. : 03 26 91 18 82

Mail : [jeunesse.vs@grandreims.fr](mailto:jeunesse.vs@grandreims.fr)

Internet : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr) (onglet Vallée de la Suippe)